


Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
Commune de
CERVENS

Délibération
N°2022-08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE CERVENS**

Envoyé en préfecture le 24/03/2022
Reçu en préfecture le 24/03/2022
Affiché le 24/03/2022 
ID : 074-217400530-20220315-D202203_08-DE

Nombre de conseillers en exercice :	15	VOTE : pour :	13
Présents :	11	contre :	0
Absents :	4	abstentions :	0
Procuration	2		

Date de la convocation : 10/03/2022 Secrétaire de séance : Thierry PROFFIT

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2022 à 20 H

L'an deux mil vingt-deux le 15 mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

PRESENTS : CALLENDRIER Michèle/ DECOMBARD Coralie/ DUTARTRE Claire/ KELLER Sophie / LEYDIER Serge/ MASSON Thibault / PROFFIT Thierry/ SANDRAL Linda/ SCHMETZ Bernard / THOMAS Gil / VUARGNOZ Catherine.

ABSENTS : CHATEL Christophe / CHATEAU Baptiste / FAVRAT Florent/ NOEL Ruta.

PROCURATIONS : Christophe CHATEL donne procuration à Gil THOMAS/ Ruta NOEL donne procuration à Coralie DÉCOMBARD

Motion

**OBJET : OPPOSITION A LA DELOCALISATION DE LA
BLANCHISSERIE DES HOPITAUX DU LEMAN.**

MONSIEUR LE MAIRE INFORME le conseil municipal,

La blanchisserie des hôpitaux du Léman a été de manière chronique sous-dotée financièrement en conséquence des arbitrages financiers de l'ARS. En 2019 à la suite d'une concomitance de réflexion entre le renouvellement de ce matériel exsangue et le projet de l'APEI, l'agglomération a payé une étude de faisabilité permettant :

- De coordonner les deux projets pour des gains de productivité, sociaux (emplois des personnels handicapés) et environnementaux,
- Libérant le foncier de la blanchisserie pour Véka et son projet d'extension, sécurisant ainsi l'avenir de l'usine.

Ce projet a été présenté à l'ARS départementale mi-2020, démontrant son potentiel. A ce jour nous n'avons toujours pas de réponse officielle à cette visite, le dossier ayant à la suite été transmis à l'ARS régionale.

En 2021 le dossier de l'APEI étant parti sans la possibilité d'intégrer les besoins des HDL, une proposition était toutefois mise en avant. Le petit linge (faible volume, mais lourde main d'œuvre) en emplois réservés à l'APEI, permettant de l'embauche de personnel handicapé, et le solde en appel d'offres étant précisé que des entreprises locales pouvaient répondre.

In fine, la solution retenue consiste à satisfaire à un besoin de l'ARS. Diriger l'ensemble du linge à la blanchisserie d'Annecy. Le Chablais vient donc au secours du surdimensionnement pharaonique de l'équipement annécien en dépit de toute logique financière et écologique quand dans le même temps ceci n'est pas demandé au CHAL pourtant situé plus près de cet équipement à rentabiliser.

Le bilan de ces choix de l'ARS est simple :

- Pas de soutien à l'emploi handicapé
- Coût financier plus élevé que les deux autres solutions, ne serait-ce qu'en achat de linge afin de s'assurer d'un réassort quotidien ou encore de la noria de camions à mettre en place au quotidien
- Un coût environnemental
- Le maintien d'un local permettant de faire le stockage et l'interface linge sale, sale et propre.

En conséquence de ces choix incompréhensibles, non-sens économiques sociaux et environnementaux il est proposé au conseil communautaire d'adopter une motion. Cette motion adoptée au SIAC est proposée également à **l'ensemble des maires du Chablais**. Car la période électorale actuelle doit être l'occasion de faire entendre les conséquences de choix de l'ARS à l'endroit du Chablais pour l'ensemble de son service public hospitalier et ce, de longue date.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE au conseil de se prononcer quant à cette motion,

CONSIDERANT que malgré la pression de l'Agence Régionale de Santé, le président du conseil de surveillance et le directeur de l'hôpital ont tenté de trouver des solutions locales permettant de conserver cette activité qui emploie actuellement 18 salariés, à l'instar de l'étude COFITEX financée par l'agglomération en 2019 – 2020, projet présenté et resté sans réponse,

CONSIDERANT que malgré les propositions envisagées, la direction de l'hôpital en conséquence des orientations de l'Agence Régionale de Santé a décidé de stopper l'activité de la blanchisserie et à transférer cette activité sur l'ensemble hospitalier d'Annecy sans terminer d'étudier les solutions possibles,

CONSIDERANT qu'en prenant la décision de fermer la blanchisserie de l'hôpital de THONON, la direction de l'établissement de l'Agence Régionale de Santé méconnaît les préconisations du Conseil de surveillance et prend une décision qui impacte le tissu économique local et le budget de l'hôpital,

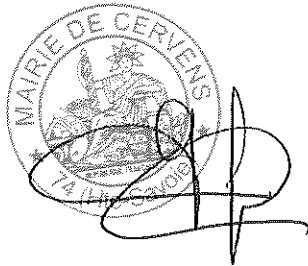
L'ensemble des conseillers municipaux demande une reconsidération de cette position et considère qu'il est désormais nécessaire d'aboutir rapidement à une solution locale et viable à long terme.

AINSI, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ☞ **DEMANDE** à la direction des Hôpitaux du Léman et à l'Agence Régionale de Santé de revoir les autres pistes envisagées dans l'objectif de soutenir l'emploi local et de favoriser une activité durable et soutenable pour le territoire en concertation avec les élus locaux.
- ☞ **DONNE** toutes délégations à M. le Maire en ce sens

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Certifié exécutoire par sa réception en Préfecture le **24 MAR. 2022**
Et son affichage le **24 MAR. 2022**
Le Maire, Gil THOMAS

